

Propriétaire (s)

Particulier Autre :

Nom (s) / Prénom (s) :

Adresse :

Code postal : Ville : Mail :

N° téléphone : Portable :

Ensemble immobilier

A l'adresse :

Référence cadastrale : Code postal : Ville :

Type d'usage des locaux : Habitation principale Autre :
 A but locatif Opération Immobilière

Détail de la demande

Date souhaitée des travaux (sous réserve de remise d'un dossier complet et du délai d'instruction) :

Date de mise en service du bâtiment :

Renseignements concernant le(s) déversement(s) souhaité(s)

Eaux Usées (domestiques ou assimilés) Eaux Usées Industrielles (non domestiques) Eaux Pluviales (Après régulation si Surface Active > 500 m²)

Type d'activités prévues :
(Restauration, bureaux, commerces, hôtellerie, santé, industrielle...)

Ouvrage de prétraitement prévu avant rejet au réseau
(Bac dégraisseur, séparateur hydrocarbure...):
 NON OUI, lequel.....

En cas de déversement d'eaux usées industrielles (non domestiques), une autorisation spécifique devra être sollicitée auprès du service assainissement

Documents à fournir en vue de l'instruction de la demande :



- Le plan de masse avec la position souhaitée du (ou des) branchement (s).
- La (les) profondeur(s) souhaitée(s)
- L'attestation de propriété avec un extrait cadastral.
- Extrait Kbis pour les sociétés.

Signature

- ❖ J'accepte les tarifs de redevances.
- ❖ Je m'engage à payer les frais de branchement, à dater du jour de la réception de la facture.
- ❖ Je reconnais avoir été informé(e) des possibles augmentations ou diminutions de tarif qui pourront être votées par le Conseil Communautaire.

Limoges, le/...../.....

 SIGNATURE

Formulaire à retourner par voie postale ou mail :



Limoges Métropole
Direction du cycle de l'eau
19 rue Bernard Palissy
87031 Limoges cedex 1



eau-branchements@limoges-metropole.fr



05 55 45 62 30

N° d'affaire :

 **Partie réservée au service**

Branchement assainissement : Unitaire Ø.....mm Séparatif : EU Ø.....mm EP Ø.....mm

Ce que vous devez savoir

Important :

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.limoges-metropole.fr.

Je (nous) reconnais (sons) avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération du Conseil communautaire) en vigueur au jour de la signature.

La souscription du contrat d'abonnement à votre Service de l'Eau entraîne, si vous êtes raccordé ou raccordable au réseau public d'Assainissement, l'acceptation automatique des conditions prévues au règlement du service. Un relevé de compteur, le plus proche possible de la date de l'acte, est indispensable. Toute modification doit être signalée dans les plus brefs délais à votre Service de l'Eau. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Médiation de l'Eau :

La Médiation de l'Eau est une association créée en 2009 qui a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les usagers et les services publics d'eau. Tout abonné particulier ou personne morale, ainsi que les consommateurs résidant sur les communes dont la Direction du Cycle de l'Eau est adhérente à la Médiation de l'Eau, peuvent saisir le Médiateur de l'Eau.

Le recours au service de la Médiation est gratuit.

Les litiges pris en compte sont exclusivement de nature contractuelle entre un consommateur et un professionnel portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services.

IMPORTANT :

Le Médiateur de l'Eau ne pourra être saisi en cas d'absence de réclamation préalable écrite auprès du Service de l'Eau. L'avis rendu par le Médiateur est confidentiel. Le consommateur et la collectivité peuvent accepter ou refuser cet avis.

Deux possibilités :

- Par voie postale : envoyer une lettre simple ou un formulaire de saisine dûment rempli (téléchargeable sur le site de la Médiation de l'Eau), ainsi que les pièces justificatives nécessaires à l'étude du litige à l'adresse suivante : Médiation de l'Eau – BP 40 463 – 75 366 Paris cedex 08

- Par voie électronique : en remplissant le formulaire de saisine en ligne www.mediation-eau.fr

La Médiation de l'Eau respecte des critères d'impartialité, d'indépendance, de compétence, et d'efficacité.

Pour en savoir plus, contactez le Service de l'Eau au **05 55 45 62 36** ou visitez le site internet www.mediation-eau.fr

Protection des données :

Sur le fondement de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données, un traitement automatisé des renseignements que vous communiquez est effectué afin de faciliter la gestion de votre abonnement. Ces informations ne sont pas communiquées, à l'exception des données de facturation transmises à la Trésorerie municipale. Elles sont conservées jusqu'à l'échéance de votre abonnement ou règlement définitif d'un contentieux éventuel.

Conformément à la législation en vigueur vous pouvez obtenir la communication des données vous concernant et leur rectification en contactant LIMOGES METROPOLE ou en saisissant notre délégué à la protection des données (19, rue Bernard Palissy – CS 10 001 – 87031 LIMOGES Cedex 1). Vous avez la possibilité d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et Liberté (CNIL).